

**vente afin d'obtenir les meilleurs résultats pour les producteurs.**

**Avec cet objet en vue et afin d'éviter de doubler inutilement les services et les frais, entente avec ces provinces relativement aux activités futures des ministères fédéral et provincial de l'agriculture.**

Collaboration avec les provinces dans l'intention de faciliter le crédit agricole et l'amélioration des conditions de vie, au point de vue social, des groupements ruraux.

Règlementation et contrôle des entrepôts frigorifiques de façon à pourvoir convenablement à la mise sur le marché, dans l'intérêt du producteur et du consommateur, des denrées périssables.

Collaboration avec les ministères provinciaux de l'agriculture dans un commun effort ayant pour objet l'amélioration des industries de l'élevage et laitière pour augmenter la production et en améliorer la qualité.

Faciliter et encourager d'avantage toutes les modalités de la production agricole par des travaux de recherche et d'expérimentation.

### **COMMERCE EXTÉRIEUR.**

Continuation de l'étude par des experts, des marchés étrangers et des facilités qu'ils peuvent offrir au développement et à l'extension du commerce canadien, et compilation et distribution de renseignements pertinents et à jour aux hommes d'affaires du Canada. Agences de publicité efficaces pour faire connaître à l'extérieur les ressources commerciales et les produits du Canada. Echange continu de communications et de visites personnelles entre nos agences à l'extérieur et nos producteurs au pays. Système de statistiques fiables et complètes de notre production et de notre distribution commerciale, minière, forestière et agricole.

### **IMMIGRATION.**

Adhésion ferme au principe que le Canada, en sa qualité de nation autonome, a le droit absolu de déterminer sa propre politique d'immigration.